

# Chronique de l'esclavage

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Afrique explorée et civilisée**

Band (Jahr): **13 (1892)**

Heft 4

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-134403>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

M. Brosselard-Faidherbe a fait à la Société de géographie commerciale de Paris une communication sur son récent voyage dans la Mellacorée, et montré l'utilité qu'il y aurait à la création d'une route commerciale vers le Haut-Niger. Ce fleuve, navigable sur un parcours de 2000 kilom., pourrait être relié par un chemin de fer au poste du Maoundé, sur la Mellacorée, à 90 kilom. de l'embouchure de cette rivière et que les vapeurs peuvent atteindre sans difficulté.

Suivant une correspondance arrivée des îles Canaries, les Allemands chercheraient à s'établir au cap Noun, par 28° 7' de lat. nord et 13° de longitude ouest, entre Juby et Ifny, sur l'Oued Draa, point extrême de la frontière du Maroc, où le sultan n'a qu'un pouvoir nominal.

---

### CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

Deux membres de la British and Foreign Anti-slavery Society se sont récemment livrés à des investigations sur l'état actuel de la question de l'esclavage en **Tunisie**. Un correspondant du *Times* à Tunis a donné quelques détails intéressants sur le résultat de cette enquête sur place. Les deux délégués anglais ont pu s'assurer que personne n'est actuellement vendable ou achetable dans aucune partie de la Tunisie; des peines sévères ont été édictées contre les trafiquants d'esclaves; tout esclave qui désire redevenir libre est certain d'obtenir des autorités un décret de libération, même dans le cas où un maître n'aurait pas délivré de certificat à ses anciens esclaves. Ce système est applicable aux harems. Aussi le correspondant du journal anglais constate-t-il que la France a résolu le problème qui avait paru insoluble à Gordon en Égypte, à cause précisément de l'institution du harem, et que c'est à la France qu'appartient l'honneur d'avoir assuré la mise à exécution effective du traité signé en 1875 par le bey de Tunis, à la requête de l'Angleterre.

Le P. Dromaux écrit de **Karéma** (Tanganyika) aux *Missions catholiques* : J'ai ramené de Kilando, à deux journées d'ici, en deux voyages, 110 malheureux esclaves, surtout des enfants, garçons et filles, rachetés à une caravane qui avait passé le lac; j'aurais pu en avoir bien plus si j'avais accepté les femmes, mais je les refusai pour des motifs légitimes. J'ai cependant ramené quelques jeunes filles d'une douzaine d'années, épuisées par les privations. Au moment où j'étais à Kilando, arriva aussi Makoutoubou, le chef de l'expédition qui avait ravagé les pays limitrophes de ceux du capitaine Joubert entre les lacs Tanganyika et Moero. Je m'attendais à voir un Rouga-Rouga à mine terrible; je fus surpris de ne rencontrer qu'un petit vieillard qui, pour me saluer, prit sa chéchia à deux mains, regardant humblement à terre. Le lendemain, lorsque j'allai le voir chez

lui, il n'osa paraître et me fit dire qu'il était absent; j'appris alors que ce n'était qu'un esclave peureux, originaire du pays qu'il avait ravagé. Voilà donc ce que sont ces terribles chasseurs d'hommes. On lui fit savoir que je n'étais ni capitaine, ni allemand, mais un humble *padiri*, et le lendemain je pus le voir. Ce jour-là je lui rachetai vingt enfants. L'embarras d'emmener ce monde à Karéma fut augmenté par la dysenterie dont ils souffraient presque tous. Il aurait fallu les régler pour la nourriture, mais impossible; ils volaient et mangeaient cru tout ce qu'ils pouvaient trouver. Le jour, je leur laissais manger ce qu'ils voulaient après l'avoir fait bien cuire, et cependant plusieurs fois il arriva que, la nuit, au dehors près de la tente, des paniers de patates ou de maïs disparurent; les faméliques avaient tout dévoré; il fallut cacher mes paniers au loin dans les herbes.

Un soir, j'entendis un enfant dire à son voisin : « Sais-tu où l'on va ? Karéma, connais-tu cela ? Maintenant au moins on mange; mais, chez Makoutoubou, il fallait tous les jours se coucher avec la faim. Les filles avaient moins mal que nous, elles aidaient à piler et ramassaient le son; mais nous, nous n'avions rien, et si encore on attrapait quelque chose, les grands nous l'enlevaient. »

Makoutoubou avait trop d'esclaves pour s'en occuper lui-même; les derniers capturés étaient confiés à d'autres plus anciens qui, n'étant pas stimulés par l'intérêt qu'a tout propriétaire à veiller sur son bien, ne s'inquiétaient guère de leur perte. Aussi dut-il en mourir beaucoup à Kilando; mais il me fut difficile d'en juger car les hyènes emportaient les cadavres. Un jour cependant, je vis une douzaine d'hommes rivés à une même chaîne mettre dans une fosse une femme jeune encore. Le surlendemain, en repassant, je vis la terre de la fosse abaissée; à douze ils n'avaient pas pu creuser assez profond. Et cependant alors ils étaient au repos, dans un pays habité; ce dut être bien pis en route et dans les bois; aussi ai-je entendu raconter par plusieurs des ravisseurs eux-mêmes qu'ils en jetaient jusqu'à cinquante en un jour, *jeter* veut dire percer de la lance. Un d'entre eux disait devant moi à l'un de ses compagnons : « Combien penses-tu que Makoutoubou en a jeté, lui seul, au Mapangou en voyage ! » — « Deux mille, » répondit l'autre. « Oh ! oui, et même plus. » Il est vrai qu'ils ne savent pas compter jusqu'à mille.

Makoutoubou, quoique chef, n'était pas maître de tous les esclaves pris dans cette expédition; or il en avait près d'un millier à Kilando. J'en ai vu partir pour l'Ou-Nyanyembé six à sept cents qui n'étaient pas à lui; un autre millier à peu près devait être disséminé dans les environs chez les Ou-Fipa, les Wa-Bendé, etc. Mais, avant que cette expédition se mît en

marche, dans leur pays même, en Maroungou, beaucoup d'esclaves avaient déjà succombé; d'abord dans les guerres, en petit nombre cependant, Arabes et nègres sont ici trop lâches pour rendre les combats sanglants; après le combat, plusieurs ont été massacrés afin de maintenir les autres dans la crainte. Au moment de partir du premier camp près des villages saccagés, on avait jeté dans la rivière voisine, tous ceux qu'on prévoyait ne pouvoir arriver ou être de peu de valeur : les vicillards, les femmes enceintes, les petits enfants, les infirmes.

En me voyant acheter des enfants tout jeunes, un de ces brigands disait à un de ses compagnons : « Oh ! si nous avions su que cela avait de la valeur, nous n'en aurions pas tant jeté à l'eau. » Un autre, après m'avoir remis un enfant de trois ans environ, se consolait de ne l'avoir pas vendu cher, parce que, disait-il, il l'avait ramassé; c'était donc autant de gagné.

En marchandant, je faisais valoir que sur quatre j'en perdrais au moins un, que j'aurais à les soigner longtemps, etc. Mais ces monstres ne vendaient que juste ce qu'il leur fallait pour avoir les étoffes indispensables; ils disaient que dans l'Ou-Nyanyembé, ou à la côte, on leur en donnait un prix bien plus élevé que celui qu'ils pourraient espérer au Tanganyika, et que, dussent-ils en perdre la moitié et plus, ils auraient encore du bénéfice; qu'ainsi ils préféreraient les laisser souffrir de la faim au risque de les voir mourir, plutôt que de les céder au prix d'ici.

Parmi nos 110 rachetés, vingt ont déjà péri; trois d'entre eux ont reconnu leurs mères ici et sont morts dans leurs bras. Pour détourner les esclavagistes de massacrer leurs infirmes et les engager à me les vendre, j'essayais de leur faire peur des Allemands, mais ils répondaient qu'ils sauraient bien les tuer dans les bois sans qu'on en sût rien.

Les *Missions d'Afrique* publient des Extraits du *Journal des missionnaires de Kibanga* (Tanganyika) qui nous révèlent un nouveau trait de la ruse des esclavagistes dans cette région. Il s'agit de Roumaliza, associé de Tipo-Tipo, chargé par le sultan de Zanzibar de soumettre les pays qui entourent le lac. Établi à Oudjidji, il a eu l'idée de faire circoncrire par force les indigènes capturés comme esclaves, afin de pouvoir les faire passer pour des *islamisés*.

Quant au nombre des esclaves faits dans les dernières razzias, le journal annonce que Tipo-Tipo est parti avec plus de 1500 personnes, rien que des esclaves; Nassor, avec 3000, rien que des esclaves également. Restent Bouana-Nzigué et Roumaliza, et leur caravane se composera bien de 4000 à 5000 esclaves aussi.

Nous annonçons, dans notre dernier numéro, l'arrivée du capitaine Jac-

ques et de son expédition au **Tanganyika**. D'après le *Mouvement anti-esclavagiste*, sa venue a été des plus opportunes, car elle a déterminé la dislocation des troupes que Roumaliza armait pour attaquer le capitaine Joubert. « Les esclavagistes, » dit-il, « sont admirablement pourvus d'armes et de munitions. L'application rigoureuse de l'Acte anti-esclavagiste peut seule mettre fin à l'infiltration, encore bien considérable, des armes et de la poudre : si non, bientôt viendrait le jour où ces armes et ces munitions se retourneraient contre ceux qui les auraient vendues et dont la responsabilité serait effroyable.

De **Mpala**, le capitaine Joubert a fondé, à une journée plus au Sud, par 7°01' lat. S., une nouvelle station à **Saint-Louis**, à 2 kilom. de la rive et à 15 kilom. environ du pic de Mrumbi. Le Maroungou étant infesté par les chasseurs d'hommes, la population de villages entiers, désireuse d'échapper aux rapt et aux vexations continuelles dont elle était l'objet, a entièrement abandonné ses anciens pénates pour goûter un peu de repos sous la protection directe du capitaine. En moins de quinze mois, sept villages nouveaux se sont élevés dans la plaine, en sorte que l'agglomération de Saint-Louis compte aujourd'hui six mille âmes. Ce serait une force avec laquelle il y aurait à compter, si elle était armée. Malheureusement le capitaine n'a que peu d'armes à lui donner. Il n'avait pas reçu en novembre un seul des 320 fusils qui lui ont été expédiés un an auparavant. Ils ont pris la route de Quilimane-Zambèze-Chiré, actuellement fermée, M. H.-H. Johnston, commissaire impérial anglais dans cette région, ayant retenu tous les porteurs pour l'usage exclusif de ses expéditions.

A l'énergie persévérante que déploie le capitaine Joubert dans la défense des établissements missionnaires contre les esclavagistes, se joint chez lui une tendresse toute maternelle pour les nombreux enfants qu'il a arrachés, *manu militari*, des mains des trafiquants, ou qu'il a rachetés avec les modestes ressources dont il dispose. C'est lui qui leur enseigne le catéchisme, qui leur apprend à travailler et qui les soigne lorsqu'ils sont malades ou éclopés. « C'est, » dit le capitaine Jacques, « une besogne dont on ne se fait pas d'idée, et le brave homme la fait toute lui-même avec une patience et un dévouement vraiment angéliques. Je n'en citerai qu'un cas dont j'ai été le témoin oculaire. Les avant-postes de Roumaliza, qui se disposait à livrer à Joubert un assaut décisif, étaient établis dans un camp retranché à 10 kilom. de Saint-Louis. Dès qu'ils eurent connaissance de l'arrivée au lac des renforts que nous apportions au capitaine, ils furent pris de panique et profitèrent d'une nuit pour gagner le large. Le lendemain, les gens de Joubert trouvèrent le boma ouvert et le village abandonné; la seule chose

qu'ils en rapportèrent fut une fillette de sept à huit ans, dans un état de maigreur effrayant et entièrement enfermée dans un *tehongou* (grand pot en terre cuite dans lequel les natifs font cuire leurs aliments). Dans leur fuite précipitée, les misérables n'avaient pu emporter ou n'avaient pas pensé à achever cette jeune victime de leurs brutalités. Ce petit squelette est horrible à voir; incapable de faire le moindre mouvement, il faut quelqu'un pour le mettre sur son séant et l'adosser à un mur pour qu'elle tienne en équilibre; il faut quelqu'un pour la mettre à plat quand elle veut reposer; il faut quelqu'un pour lui faire absorber un peu de nourriture, et, avec cela, le souffle de vie qui reste à ce fantôme est employé à geindre continuellement. Le capitaine se lève vingt fois la nuit pour la soigner, et cent fois par jour il est là penché sur elle avec des caresses comme une mère en a pour son enfant. »

Une nouvelle expédition de la Société anti-esclavagiste de Belgique s'embarquera le 2 avril à Amsterdam. Elle prendra la même route que celle du capitaine Jacques, par Tabora et Karéma.

La *Deutsche Kolonial Zeitung* annonce que le commissaire impérial de la colonie allemande de **Togo** à la côte de Guinée a pris des mesures concernant l'enrôlement des indigènes comme travailleurs en dehors du territoire de protectorat, en vue de prévenir un commerce déguisé d'esclaves. L'importation d'esclaves de l'intérieur vers la côte est fort peu importante, les trafiquants d'esclaves sentant que l'esclave arrivé à la côte peut, quand il le veut, obtenir immédiatement sa liberté. Mais, plus à l'intérieur du territoire de **Togo**, la traite se pratique clandestinement, aussi bien que dans la colonie britannique de la Côte d'Or, où le trafic des esclaves est cependant interdit; il faudra un travail de beaucoup d'années pour amener une modification des conditions économiques. Quoi qu'il en soit, il faut se réjouir que le commissaire ait agi comme il l'a fait, et interdit la traite, car, alors même que nous n'avons pas la force nécessaire pour faire respecter cette interdiction, elle n'en exerce pas moins, surtout dans les grands centres de l'intérieur, une certaine influence morale.

Le *Correspondant* a publié un article intitulé *Les Missionnaires et l'esclavage au Soudan français*, dû à la plume du Père Marcot, supérieur de la mission de **Kita**, fondée en 1888, à 1300 kilomètres de la côte du Sénégal, au centre du plateau où prennent naissance le Sénégal et le Niger. Nous en extrayons ce qui suit : L'esclavage existe au Soudan malgré l'occupation française, et il existera longtemps encore, malgré tous les efforts que l'on fait pour l'abolir. Il ne suffit pas, en effet, d'établir des règlements, il faut les faire observer. Or, tant que les mœurs essentiellement esclavagistes

de la population indigène ne seront pas transformées par une civilisation foncièrement chrétienne, l'esclavage subsistera. On pourra, assurément, arrêter les razzias dans le pays où l'on s'établira, c'est ce qui se fait au Soudan partout où flotte le drapeau français, et, soit dit en passant, c'est cette suppression, bien plus que des motifs religieux, qui excite la fureur des pieux mahométans, comme Amadhou, Samory et autres. On pourra aussi défendre l'exposition des esclaves sur un marché public à portée des postes : c'est également ce qui a lieu dans les pays de protectorat. On pourra encore réprimer, quand on les connaîtra, toutes les cruautés exercées sur les esclaves, à proximité des établissements. On pourra même défendre aux caravanes d'esclaves de circuler aux alentours des postes, sauf à voir la solitude se faire dans les environs et les populations indigènes aller planter leur tente ailleurs. Mais vouloir empêcher les caravanes d'esclaves de passer entre les postes distants d'une centaine de kilomètres; vouloir empêcher les maîtres de vendre leurs esclaves, les parents leurs enfants, les maris leurs femmes; vouloir empêcher le plus fort d'opprimer le plus faible, c'est demander l'impossible et se bercer d'une agréable mais profonde illusion. Pour obtenir ce résultat, il faudrait placer un Européen à côté de chaque indigène, et le succès paraîtrait même encore douteux. Qu'on ne parle pas du concours des chefs de village ou d'autres indigènes. Oui, ils aideront à arrêter les caravanes, mais à condition que les esclaves pris deviennent leurs propres esclaves, ou que, du moins, ils puissent acheter des captifs avec le prix de leurs services. A ce compte, ils y mettront une certaine bonne volonté, mais à ce compte seulement. Ce serait mal les connaître que de se fier à leurs sentiments d'humanité ou de considération pour leurs semblables.

Pour montrer jusqu'à quel point l'esclavage est entré dans les mœurs sociales au Soudan, nous pourrions citer des faits malheureusement nombreux. En voici un exemple frappant. Un officier rencontre, dans une caravane, deux esclaves maltraités. Il s'en empare, comme c'est la règle. Peu de temps après, il les met en liberté. Ces deux enfants, âgés de 15 à 18 ans environ, étaient libres depuis une demi-heure, que le plus âgé dit à l'autre : « Tu es mon esclave, porte mon boubou. » Le plus jeune trouve la chose toute naturelle, redevient esclave et est vendu quelques jours après.

Il y a, auprès de chaque poste, un village où l'on place les esclaves évadés ou libérés. On leur donne, avec la liberté, des champs à cultiver et ce qu'il faut pour s'établir. Ils ont généralement connu toutes les horreurs de l'esclavage, et devraient, ce semble, être anti-esclavagistes résolus. Or ces esclaves libérés ne rêvent que d'avoir des esclaves à leur tour. Ils trouvent

ce désir si naturel qu'ils vont jusqu'à réclamer aux commandants de cercle certains esclaves qu'ils voient passer, et dont le père appartenait jadis à leur famille. « Un tel, » disent-ils, « son père y a été captif de mon père, donc lui y a captif à moi. »

Le mariage lui-même n'est qu'un honteux trafic d'esclaves... De même dans un temps de famine, ou parfois pour des causes assez légères, les parents, le père surtout, ne se font aucun scrupule de vendre leurs enfants. Ces faits, je le veux bien, arrivent aujourd'hui assez rarement dans les villages soumis immédiatement à l'influence du poste; mais il n'en font pas moins comprendre combien l'esclavage est entré profondément dans les mœurs, puisqu'il est la base même de la constitution sociale et qu'il prime les sentiments les plus sacrés du cœur humain.

Un mot sur le sort réservé aux esclaves dans les pays de protectorat. Tout mauvais traitement qui arrive à la connaissance des autorités est puni, et entraîne, par le fait même, la libération du captif. Ces sanctions retiennent les négriers, à moins que l'espoir de l'impunité ne laisse libre carrière à leurs instincts farouches. C'est ainsi qu'une petite fille, actuellement élevée à la mission, fut, il y a trois ans, abandonnée dans un marigot voisin d'ici en plein hivernage. Ses maîtres voyant que l'enflure des pieds ne permettait plus à la pauvre enfant de suivre la caravane, l'avaient placée dans le lit du torrent. Ils espéraient qu'un orage, grossissant soudain les eaux, emporterait leur victime, ou, qu'au moins, une bête fauve viendrait la dévorer, si elle ne mourait de faim auparavant. Or, Dieu permit que, trois jours après, des gens du pays rencontrassent cette pauvre enfant et ils nous l'apportèrent. Elle était incapable de faire un pas et à moitié morte de faim, de froid et de frayeur.

Une autre enfant, élevée aujourd'hui également dans la mission, fut trouvée sur le bord de la route, mourant de faim et de privations. Pendant plus de six mois, nous dûmes lui donner une nourriture très fortifiante pour arriver à la rétablir.

A condition de ne pas maltraiter les esclaves, de ne pas les exposer en vente sur un marché public, et de se munir d'un laissez-passer qui doit être visé dans les postes, les caravanes peuvent circuler librement dans le Soudan français. C'est à peu près tout ce qu'on peut exiger actuellement, et il serait prématuré de vouloir aller au delà : les caravanes passeraient entre les postes au lieu de suivre la route qui relie ces établissements, et échapperaient à tout contrôle.

Dans chaque village important, il y a un courtier d'esclaves qui sert d'entremetteur entre les marchands et les acheteurs. C'est à lui que l'on s'adresse quand on veut se procurer un captif. A Kita, le prix moyen d'un



enfant de 10 à 12 ans est de 150 fr.; plus âgés, ils coûtent 200 fr. et même davantage; plus jeunes, on peut les avoir pour 50 fr.

Ce fut Mgr Picarda, vicaire apostolique de la Sénégambie, qui, en 1888, envoya quelques-uns de ses missionnaires s'établir à Kita. Leur premier soin fut de choisir, à vingt minutes du village, un emplacement pour une œuvre d'enfants. De nombreuses constructions y ont été élevées par eux; car, à l'école se rattache l'apprentissage de divers métiers: menuiserie, taillerie, forge, cordonnerie, etc. L'agriculture y est enseignée aussi dans la mesure du possible. Il y a actuellement une soixantaine d'enfants, 50 garçons et 10 filles, celles-ci élevées dans une famille chrétienne. Parmi les 50 garçons, quelques-uns sont des fils de chefs ou de notables du pays; les autres sont des esclaves libérés, confiés à l'établissement par M. le commandant supérieur, ou rachetés par les offrandes de bienfaiteurs. Ces enfants arrachés à l'esclavage formeront un jour des familles chrétiennes libres, dans lesquelles nous fondons nos principales espérances pour la régénération du pays.

Un mois après avoir envoyé ces pages au *Correspondant*, le P. Marcot était enlevé par la fièvre; deux des fondateurs de la mission avaient déjà avant lui payé de leur vie leur dévouement pour les noirs du haut Sénégal.

Sur le rapport de M. Luciano Cordeiro, les Cortès de **Lisbonne** d'abord, puis la Chambre des pairs à l'unanimité, ont adopté l'Acte général de la Conférence de Bruxelles.

Quant aux **Pays-Bas**, un projet de loi portant approbation du protocole du 2 janvier 1892 relatif à l'Acte de la Conférence avait été déposé au greffe de la Seconde Chambre. Le gouvernement néerlandais rappelait dans son exposé des motifs que la ratification déposée par la France était incomplète, puisqu'elle s'était réservé l'application ultérieure, dans certaines possessions françaises, des articles XXX et XLI de l'Acte général, concernant la concession du pavillon aux bâtiments indigènes, le rôle de l'équipage et le manifeste des passagers noirs. Aussi le gouvernement néerlandais n'avait-il signé le protocole que sous la réserve de son approbation par les États-Généraux. D'après un télégramme de l'*Indépendance belge* du 17 mars, le protocole et la déclaration y annexée ont rencontré de l'opposition dans les sections de la Seconde Chambre, où l'on a fait remarquer que la ratification partielle par la France est dangereuse dans ses conséquences et s'accorde mal avec le refus fait à la Néerlande de lui laisser signer l'Acte général sans la déclaration annexe <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> A la dernière heure, un télégramme annonce que la Seconde Chambre a adopté la ratification de l'Acte général de Bruxelles.

Au mois de novembre de l'an dernier l'**Imperial British East African Company** n'ayant pas, semblait-il, les ressources suffisantes pour faire faire les études du tracé du chemin de fer qu'elle désire construire de Mombas au Victoria-Nyanza, avait eu la déception de voir l'opposition dans la Chambre des Communes empêcher le vote du crédit de 500,000 fr. que le gouvernement demandait pour ces études. Il fut alors affirmé que les amis de la Compagnie avaient fourni à celle-ci la somme nécessaire, que les études étaient décidées, et que la direction en était confiée au capitaine du génie Macdonald, accompagné par le capitaine Pringle, appartenant au même corps <sup>1</sup>. Aussi avons-nous été surpris de voir le Parlement britannique saisi, le 3 mars, d'une demande de 500,000 fr. pour ces mêmes études. Les partisans de la subvention à la Compagnie ont rappelé les engagements pris par la Grande-Bretagne pour l'abolition de la traite, et présenté la construction du chemin de fer comme un des moyens les meilleurs pour atteindre ce but. La subvention a été votée, et nous ne doutons pas que la Compagnie ne veuille à ce que, pour commencer à diminuer la traite, ce grand ouvrage soit fait par des travailleurs libres et non par des esclaves. Une des difficultés qui se sont présentées à ce sujet réside dans le fait que le territoire entre Mombas et le Victoria-Nyanza n'est pas un territoire de protectorat anglais, mais qu'il appartient seulement à la zone d'influence britannique exploitée par une compagnie privée.

Par l'article 3 de l'Acte de la Conférence de Bruxelles, les Puissances contractantes ont pris des engagements que l'article 4 leur permet de déléguer à des compagnies. En effet ce dernier article porte textuellement :

« Les puissances exerçant des pouvoirs souverains ou des protectorats en Afrique pourront déléguer à des compagnies munies de chartes tout ou partie des engagements qu'elles assument en vertu de l'art. 3. Elles demeurent néanmoins directement responsables par le présent Acte général et en garantissent l'exécution. »

Il y eu dans le Parlement britannique des voix qui ont prétendu que le territoire exploité par l'Imperial British East African Company n'étant pas un pays de protectorat anglais, la Grande-Bretagne n'est pas liée à son égard par les engagements pris à Bruxelles. Nous ne pensons pas cependant que le plénipotentiaire britannique, lord Vivian, qui a signé pour l'Angleterre, ait interprété l'Acte de Bruxelles de manière à libérer des engagements pris par toutes les puissances les compagnies à charte

<sup>1</sup> Voy. XII<sup>me</sup> année, p. 357.

des territoires réservés à l'influence anglaise, c'est-à-dire de l'Afrique orientale, du bassin du Zambèze, de celui du Niger et du Bénoué. Aucun de ces immenses territoires n'est placé sous le protectorat de l'Angleterre. Le gouvernement a laissé se constituer des Compagnies, auxquelles il a octroyé des chartes; mais si les engagements que l'Angleterre a contribué à faire prendre aux autres puissances contractantes n'ont pu être inscrits dans les chartes susmentionnées, antérieures à la mise en vigueur des Actes de la Conférence, il va sans dire, nous semble-t-il, que le gouvernement britannique a le devoir de rappeler à ces Compagnies qu'elles sont liées par les engagements qu'il a assumés, qu'il est directement responsable de la manière dont elles les exécuteront, et qu'il en a garanti l'exécution aux autres puissances. Autrement celles-ci auraient le droit de trouver plus qu'étrange le procédé par lequel la Grande-Bretagne aurait imposé à la France, à l'Allemagne, à l'Italie, au Portugal et à l'État du Congo, des obligations dont elle comptait libérer ses nationaux dans les territoires dont elle leur réservait l'exploitation par des conventions internationales. Les engagements s'appliquent, à notre avis, à tous les territoires réservés à l'influence des puissances, que ces territoires soient des colonies, des pays de protectorat ou de simples sphères d'influence. Dans celles-ci, les engagements sont imposés aux Compagnies en faveur desquelles cette sphère d'influence a été réservée, la responsabilité quant à l'exécution de ces engagements remontant directement au gouvernement lui-même.

Le journal *The Advance*, de Chicago, a publié un Appel pour l'Afrique de M. Perry-Noble, dans lequel sont reproduites les pages émues de M<sup>me</sup> la comtesse Agénor de Gasparin adressées aux femmes d'Amérique en faveur des victimes de la traite africaine. En même temps, l'auteur de l'Appel signale la création de **Sociétés protestantes anti-esclavagistes** en Europe, décidées à appliquer en faveur des esclaves les méthodes les meilleures et les mesures les plus sages pour leur venir en aide. Ce but, ajoute M. Perry-Noble, réclame de l'argent, aussi engage-t-il tous les journaux américains et canadiens qui s'intéressent à la conquête pacifique de la civilisation à publier l'Appel de M<sup>me</sup> la comtesse de Gasparin, et ceux qui voudront s'associer d'une manière effective à l'œuvre des sociétés susmentionnées à s'adresser à M. le professeur L. Ruffet, vice-président de la Société suisse de secours pour les esclaves africains, l'auteur du Mémoire lu à l'Alliance évangélique à Florence en avril 1891.

Nos lecteurs se rappellent la mention que nous avons faite l'année dernière (p. 340-341) d'un Appel adressé aux Femmes de cœur en Suisse par le publiciste Mario, collaborateur du *Journal des Dames*. Avec un zèle

infatigable, il continue à plaider la cause des victimes de la traite et de l'esclavage auprès du public de nos cantons de langue française, et, dans le Valais, en particulier, ses paroles émues sont entendues. Il est vrai qu'ici, écrit-il, dans une lettre qu'un ami a bien voulu nous communiquer, je travaille en bonne terre. La quête annuelle en faveur des missions d'Afrique a été fructueuse au delà de toute attente malgré la dureté des temps. Dernièrement, le curé d'un village voisin me racontait que, pour préparer ses paroissiens à cette quête, il leur avait lu en chaire l'article que j'avais donné au nouvel-an à la *Gazette du Valais*, et que ceux-ci y ont mis tant de bonne volonté que, pour satisfaire ceux d'entre eux qui, le premier jour, n'ont pas pu donner leur offrande, il a fait faire une seconde collecte le dimanche suivant. Ceci est d'autant plus touchant, que ces braves gens ont été très éprouvés par l'insuffisance des récoltes. Deux fois par mois, je donne à la *Gazette du Valais* un travail sur la traite des noirs, et il est reproduit par l'*École primaire*, journal pédagogique qui s'édite à Sion, et qui a de nombreux abonnés dans la Suisse française. On est reconnaissant de mes efforts pour populariser cette question parmi nous, aussi la Direction de l'Instruction publique a-t-elle recommandé au corps enseignant la lecture de mes articles pour en instruire à leur tour les enfants des écoles. Pour parler au peuple, il faut arriver à son cœur, c'est pourquoi je m'efforce d'atteindre ce but en écrivant pour lui, et dans les publications à son usage. Il y a quelques jours, une nouvelle porte s'est ouverte à moi. La grande maison Benziger d'Einsiedlen a demandé ma collaboration à son *Almanach des Familles chrétiennes*, pour une *Nouvelle* que j'ai eu garde de lui refuser, voyant en cela un moyen de propager la question de l'esclavage que les éditeurs ont déjà abordée cette année, en donnant un article sur les *Pionniers du Sahara* avec deux gravures, où ils sont reproduits dans leurs différentes fonctions et dans leurs costumes.

---

### LA MISSION CRAMPEL

Le rapport officiel de M. Nebout, le seul chef survivant de la mission Crampel, est parvenu au Comité de l'Afrique française qui l'a publié dans son *Bulletin* en y intercalant les dernières lettres de l'explorateur. Malgré l'importance de ce document qui fait la lumière la plus complète sur l'expédition que dirigeait Crampel, sur les difficultés qu'elle a rencontrées et sur le guet-apens dans lequel ce vaillant explorateur a trouvé une mort prématurée, nous ne pouvons, faute de place, en donner qu'un résumé succinct.